114

# Commission permanente

## Séance du 9 mai 2023

Rapporteur : M. MARTIN | 47926

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

# Travaux pour la construction de la plateforme technique départementale à Noyal Châtillon sur Seiche - Avenant n°4 de travaux Lot 10

Le mardi 09 mai 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BOURGEAUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme BILLARD), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme MAINGUET-GRALL), Mme MESTRIES (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. PERRIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h17.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1er juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la

Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 23 mars 2016 ;

Vu les délibérations de la Commission permanente en dates des 9 février et 19 novembre 2018, 27 janvier, 24 février 30 mars et 16 novembre 2020, 31 mai 2021, 24 janvier, 30 mai, 11 juillet, 29 août, 26 septembre et 21 novembre 2022, 23 janvier 2023 ;

## Expose :

Lors de sa réunion du 25 avril 2023, la Commission d'appels d'offre a émis un avis favorable à la passation d'un avenant n°4 relatif au lot 10 « Cloisons sèches / Doublages » notifié le 2 décembre 2020 auprès de la société BREL (marché 2020-0537) dans le cadre des travaux cités en objet.

L'avenant n°1 avait pour objet l'ajout d'une VMC double flux dans la zone restauration entraînant des modifications de cloisonnement et l'ajout d'une trappe d'accès.

L'avenant n°2 avait pour objet l'agrandissement de la porte menant à la buanderie dans la zone stockage habillement et la reprise d'embrasement placo suite aux différents dégâts occasionnés lors de l'emménagement et le remplacement de l'isolant en comble de la zone vestiaire.

L'avenant n°3 avait pour objet la reconfiguration des locaux de la zone administration nécessitant des suppléments de cloisons à mettre en œuvre et des suppressions de portes de communication entre bureaux.

L'avenant n°4 a pour objet de rajouter des prestations complémentaires qui se sont avérées nécessaires, à savoir :

- création d'un nouveau local « Matériel d'intervention thermiques et hydrauliques ». Ce nouveau local sera créé dans le magasin général nécessitant l'ajout de cloisons et de plaques acoustiques FIBRAROC ;

- ajout de bureaux et donc de cloisons dans le bâtiment B ;

- remplacement de l'isolant dégradé en plafond du bureau d'accueil dans la zone administration.

L'ensemble de ces travaux supplémentaires a été chiffré à 21 447,11 € HT soit 25 736,53 € TTC.

Cet avenant n°4 porte donc le montant du marché de 242 122,80 € HT à 263 569,91 € HT soit 316 283,89 € TTC.

Le montant cumulé des précédents avenants représente + 21,04 % du montant initial du marché (217 754,98 € HT).

S'agissant d'une augmentation de + de 15 %, l'autorisation de la Commission permanente est requise.

## Décide :

**- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°4 au marché 2020-0537 relatif au lot 10, à passer avec l'entreprise BREL pour un montant de 21 447,11 € HT soit 25 736,53 € TTC.**

## Vote :

| | | |
|---|---|---|
| Pour : 54 | Contre : 0 | Abstentions : 0 |

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

| | |
|---|---|
| Transmis en Préfecture le : 11 mai 2023<br>ID : CP20231344 | Pour extrait conforme<br>Pour le Président et par délégation<br>Signé électroniquement le vendredi 12 mai 2023<br>Pour le Président et par délégation,<br>La cheffe du Service de l'assemblée<br>Blandine GUIHEUX |